

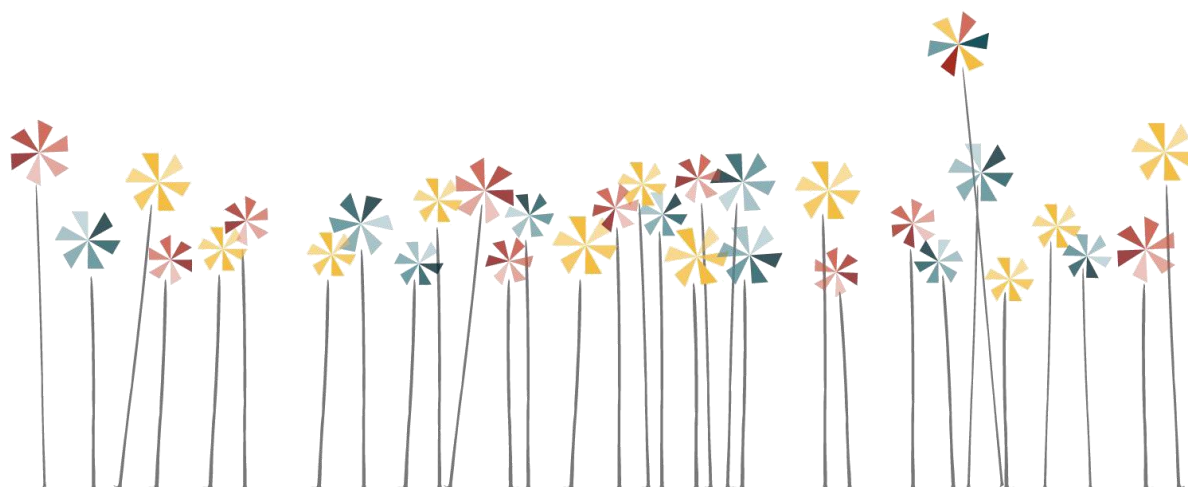
LES ESSENTIELS DU LFZ

REINSCRIPTION

Année scolaire 2022-2023

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|---|
| La réinscription pour la rentrée 2022 | 2 |
| Modalités de réinscription | 2 |
| Départ de l'établissement | 2 |
| Incertitude..... | 2 |
| Calendrier | 2 |
| Récapitulatif des dates clés de la campagne de réinscription | 2 |
| Familles arrivant après le 31 mars 2022 | 3 |
| Aspects financiers | 3 |
| Frais de réinscription (CHF 250.-/enfant)..... | 3 |
| Tarifs 2022-2023 | 3 |
| Acompte sur frais de scolarité (CHF 1'500.-)..... | 3 |
| Demandes de tarifs réduits | 3 |
| Dépôt de justificatifs de tarifs réduits..... | 4 |
| Facture frais de scolarité 2022-2023 | 4 |
| À retenir | 4 |
| Les 4 étapes de la réinscription | 4 |
| Contacts | 4 |



LA REINSCRIPTION POUR LA RENTREE 2022

- + La réinscription ne concerne que les élèves **déjà scolarisés** au LFZ. Pour une première inscription au LFZ, il faut utiliser l'onglet spécifique inscription, en notant que les formalités et le calendrier sont différents.
- + La campagne de réinscription pour l'année scolaire 2022-2023 est lancée dès le mois de février, dans le souci de préparer au mieux la rentrée, d'ajuster la structure de l'année à venir à nos besoins et de répondre aux nombreuses demandes d'inscription reçues de la part de nouvelles familles.
- + Les familles doivent procéder à la réinscription administrative pour le **31 mars 2022**, délai de rigueur.

MODALITES DE REINSCRIPTION

- + La réinscription administrative se fait en ligne, via le portail eduka (<https://eduka.lfz.ch/>). Un tutoriel est proposé pour accompagner les familles et faciliter les démarches.
- + Les souhaits d'option ou de filière formulés dans les demandes de réinscription sont subordonnés aux avis de passage des conseils de classe de fin d'année et/ou à la validation pédagogique d'un niveau de langue, notamment pour les filières bilingues ou internationales. Une communication spécifique sera envoyée individuellement pour chaque enfant concerné par ces filières bilingues et internationales.
- + La réinscription ne pourra vous être confirmée qu'à la condition du parfait paiement des frais de dossier, d'un montant de **CHF 250.- par enfant**, et au versement d'un **acompte sur frais de scolarité de CHF 1'500.-** (voir rubrique aspects financiers).

DEPART DE L'ETABLISSEMENT

- + En cas de départ de l'établissement, les familles doivent en informer l'établissement, via Eduka dans le module de réinscription en cochant « ne pas réinscrire l'élève pour 2022-2023 ».
- + Il convient parallèlement d'adresser un courriel aux secrétariats ou la vie scolaire (mat.secretariat@lfz.ch, ecole.secretariat@lfz.ch, cpe@lfz.ch) afin de pouvoir préparer les formalités de départ (préparation de l'exéat, remise des dossiers scolaires pour le primaire, remboursement de la caution – transmission de vos futures coordonnées et de celles de la nouvelle école pour transmission du dossier scolaire collège lycée, etc.).

INCERTITUDE

- + Les familles qui n'auraient pas formalisé leurs vœux de réinscription dans les délais impartis (31 mars 2022) sont considérés **comme partantes**.
- + De nombreuses demandes d'inscription sont reçues de la part de nouvelles familles. Le nombre de places disponibles et ouvert à ces nouvelles familles / nouveaux élèves est calculé en fonction des réinscriptions des élèves déjà scolarisés au LFZ. Les 1ères réponses aux nouvelles familles sont données à l'issue de la campagne de réinscription.
- + Les familles n'ayant pas formulé leur souhait de réinscription dans les délais pourront se réinscrire en dehors des dates du calendrier, mais dans la limite des places restant disponibles et dans les mêmes conditions que les nouvelles familles.

CALENDRIER

RECAPITULATIF DES DATES CLES DE LA CAMPAGNE DE REINSCRIPTION

- + **31 mars 2022** (au plus tard) : Réinscription administrative via le portail Eduka

- + **31 mars 2022** : Paiement des CHF 250.- (frais de dossier de réinscription)
- + **30 avril 2022 (au plus tard)** : Paiement de l'acompte de CHF 1'500.- par enfant plafonné à CHF 3'000.- par famille (acompte sur frais de scolarité nécessaire pour garantir le maintien d'une place)
- + **5 juin 2022** : Demande de tarif réduit et dépôt des justificatifs via le portail Eduka

FAMILLES ARRIVANT APRES LE 31 MARS 2022

- + Les familles arrivant après le 31 mars 2022 sont intégrées dans le processus d'inscription pour l'année 2022-2023 dès leur arrivée et le calendrier est adapté à leur situation.

ASPECTS FINANCIERS

FRAIS DE REINSCRIPTION (CHF 250.-/ENFANT)

- + La réinscription ne pourra vous être confirmée qu'à la condition du parfait paiement des frais de dossier, d'un montant de CHF 250.- par enfant.
- + Le versement est à effectuer pour le 31 mars 2022.
- + Une facture sera émise dans les jours suivant la réception du souhait de réinscription et sera mise à la disposition des familles sur le portail Eduka. En cas de besoin d'une facturation spécifique, par exemple dans le cas d'une prise en charge des frais de réinscription par votre employeur, les familles sont invitées à prendre contact avec le service de comptabilité par téléphone (043 355 20 95) ou par mail (compta@lfz.ch).
- + En cas de désistement de l'élève, **ces frais de dossier ne sont pas remboursables**, conformément aux conditions financières du LFZ.

TARIFS 2022-2023

- + Les tarifs 2022-2023 ont été votés en Assemblée générale le 10 février 2022.
- + Les conditions financières du LFZ et les tarifs sont téléchargeables sur le site du Lycée Français de Zurich, de même que les conditions et formalités relatives aux demandes de tarifs réduits.

ACOMPTE SUR FRAIS DE SCOLARITE (CHF 1'500.-)

- + Un acompte sur frais de scolarité de CHF 1500.- (plafonné à CHF 3'000.- par famille et non remboursable en cas de désistement ultérieur) est dû avant la fin du mois d'avril.
- + Faute de versement de l'acompte dans les délais impartis, la place de l'élève ne pourra être garantie pour l'année suivante.

DEMANDES DE TARIFS REDUITS

- + Le LFZ accorde sur demande, justificatifs et sous conditions, des tarifs réduits aux familles qui ne reçoivent aucune aide de leur employeur pour les paiements de frais de scolarité.
- + Les demandes et la production de tous les justificatifs requis doivent être effectuées impérativement avant le 5 juin 2022 **via le portail Eduka** des familles. Toute production de documents papier pourra donner lieu à une facturation de frais de traitement manuel.
- + Aucune demande de tarif réduit ne pourra être acceptée après la fin de l'année scolaire qu'elle concerne, les demandes de tarif réduit formulées après le 31 décembre 2022 de l'année seront soumises à l'aval de la commission des tarifs réduits, à l'exception de celles des familles arrivant en cours d'année.
- + **Les demandes doivent être renouvelées chaque année et étayées de nouveaux justificatifs de l'année concernée.**

- + Les **critères d'éligibilité** à un tarif réduit peuvent être consultés sur le site internet du LFZ qui précise la liste des pièces justificatives et des modèles des attestations à fournir.
- + Les conditions financières du LFZ et les tarifs sont téléchargeables sur le site du Lycée Français de Zurich, de même que les conditions et formalités relatives aux demandes de tarifs réduits.

DEPOT DE JUSTIFICATIFS DE TARIFS REDUITS

- + Les demandes et la production de tous les justificatifs requis doivent être effectuées impérativement avant le 5 juin 2022 via le portail Eduka des familles.
- + Un tutoriel est disponible pour accompagner les familles dans ce processus ([cliquer sur le lien](#)).
- + Le processus est simple et rapide :
 - + Vous devez vous connecter sur votre portail Eduka
 - + Cliquez sur l'icône "Portail des demandes", en sélectionnant la période 2022-2023
 - + Formalisez votre demande en renseignant le formulaire accessible via la plateforme Eduka (onglet précédent celui des justificatifs).
 - + Une fois l'ensemble des champs obligatoires renseignés et les justificatifs chargés, veuillez cliquer sur le bouton "Enregistrer la demande".
- + Dès lors les informations seront accessibles au personnel du LFZ habilité à traiter votre demande. L'ensemble de ces informations sont confidentielles et ne sont visibles que sous habilitation. Via votre portail Eduka vous aurez une parfaite visibilité de l'évolution du traitement de votre demande.

FACTURE FRAIS DE SCOLARITE 2022-2023

- + La facture des frais de scolarité pour 2022-2023 vous sera adressée dans le courant du mois de juillet 2022. Le récapitulatif de vos factures et paiements se trouve sur votre portail Eduka.

À RETENIR

LES 4 ETAPES DE LA REINSCRIPTION

1. Réinscription administrative via le portail Eduka : avant le **31 mars 2022**
2. Paiement des CHF 250.- (frais de dossier de réinscription) : avant le **31 mars 2022**
3. Paiement de l'acompte de CHF 1'500.- par enfant (acompte sur frais de scolarité nécessaire pour garantir le maintien d'une place et plafonné à CHF 3'000.- par famille) : avant le **30 avril 2022**
4. Demande de tarif réduit et dépôt des justificatifs via le portail Eduka d'ici au **5 juin 2022**

CONTACTS

- + Pour toute question d'ordre pédagogique (**intégration en section internationale ou en parcours bilingue notamment**) : merci de contacter nos secrétariats **pédagogiques**
ecole.secretariat@lfz.ch, mat.secretariat@lfz.ch, cpe1@lfz.ch
- + Pour toute question d'ordre financier, ou sur les tarifs réduits, merci de contacter le service comptabilité (compta@lfz.ch, dirfin@lfz.ch, compta2@lfz.ch / 043 355 20 95)